

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE SÉANCE
07 janvier 2025

DATE DE CONVOCATION
18 décembre 2024

DATE D'AFFICHAGE
09 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	16
PRESENTS	11
PROCURATION(S)	
<u>VOTANTS</u>	11

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Le 07 janvier DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est réuni en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : MM Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE, Benoît BALUT, Christophe COPLO
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL, Annick GASCHER, Catherine DUVALLET, Pascale DUMONTIER,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA,
Mmes Catherine BATAILLE, Brigitte ROIX

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Catherine DUVALLET
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mme Sonia ROSSIGNOL

Délibération n° 6

**AIDES FACULTATIVES PRESTATIONS NON
REMBOURSABLES – PRISE EN CHARGE DE 20%
PERMETTANT DE BÉNÉFICIER DE LA CARTE D'ACCÈS À
L'ALIMENTATION DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE- ÉPIREUIL**

Mme Maryline Deslandes, Vice-présidente informe les membres du Conseil d'administration que des familles de Val-de-Reuil en difficulté ont obtenu une carte accès à l'alimentation et qu'il convient d'effectuer les règlements des 20% restant à leur charge, à l'épicerie sociale Epireuil, sur présentation de la facture ou du devis.

**16 cartes ont été attribuées pour un montant global de
838,00 €.**

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'administration de :

- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus à l'épicerie solidaire Épireuil pour un montant global de 838,00 €.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant, à effectuer les règlements indiqués ci-dessus à l'épicerie solidaire Épireuil pour un montant global de 838,00 €.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signés au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES